

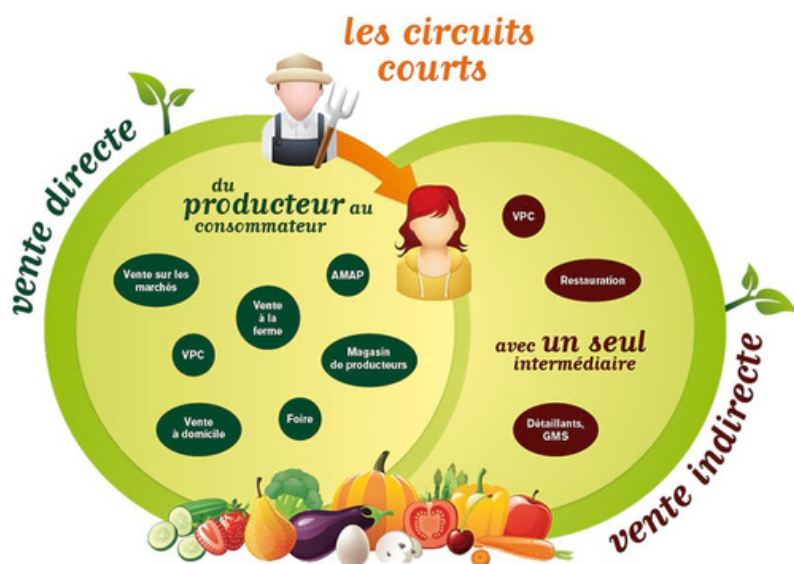


12

Alimentation - Le circuit court



La notion de circuits courts est utilisée pour valoriser un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires mais ne prévoit pas de notion de proximité physique (kilométrage).



Quelles sont les formes de vente ?

- 1- **Produits alimentaires commercialisés en circuits courts** : vente présentant un intermédiaire au plus.
- 2- **Produits alimentaires commercialisés en vente directe** : correspond à une remise des produits du producteur au consommateur.
- 3- **Points de vente collectifs – magasins de producteurs** : regroupe plusieurs exploitants agricoles dans un point de vente
- 4- **Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)** : correspond à une démarche entre un groupe de consommateurs et un producteur.

Les avantages du circuit court :

- 1- Permettre aux agriculteurs une fois les débouchés trouvés, de voir leurs revenus augmenter et leur travail valorisé par le contact avec les consommateurs.
- 2- Permettre aux consommateurs d'avoir une garantie, une transparence sur la qualité et l'origine du produit mais aussi d'avoir une relation privilégiée avec les producteurs.

+ d'infos
ici